



Projet de construction du boulevard Moïse-Vincent par la Ville de Longueuil

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 3 MAI
À LONGUEUIL, ARRONDISSEMENT SAINT-HUBERT

Québec, le 5 avril 2011 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction du boulevard Moïse-Vincent* par la Ville de Longueuil. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 3 mai, à compter de 19 h 30, à la Salle Longtin du Restaurant L'ancêtre, au 5370, chemin Chambly à Longueuil (arrondissement Saint-Hubert)**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 20 mai 2011.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 20 mai 2011, ces documents peuvent être consultés aux endroits suivants :

- Bibliothèque Raymond-Lévesque, 7025, boul. Cousineau à Longueuil (arrondissement Saint-Hubert);
- Bibliothèque de Saint-Bruno-de-Montarville, 82, boulevard Seigneurial Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Afin de créer un nouveau lien nord-sud qui permettrait d'améliorer les conditions de circulation, de soulager l'achalandage sur le réseau routier régional et d'augmenter l'offre de moyens de transport en commun, la Ville de Longueuil projette la construction du boulevard Moïse-Vincent, entre le boulevard Grande-Allée dans l'arrondissement de Saint-Hubert à Longueuil et le boulevard Clairevue Ouest à Saint-Bruno-de-Montarville. Ce boulevard croiserait les boulevards Grande-Allée, Payer, Maricourt-Kimber et Cousineau ainsi que le chemin de Chambly. Cet axe multifonctionnel serait identifié comme une artère majeure dans un secteur à développer de l'arrondissement de Saint-Hubert, à proximité de l'autoroute 30.

Le boulevard projeté serait d'une longueur de 8,2 km. Il comporterait trois voies de circulation, dans les deux directions séparées par un terre-plein central planté et une voie de virage à gauche. L'emprise comprendrait un espace gazonné, un trottoir et un sentier multifonctionnel du côté ouest du boulevard. L'emprise totale du boulevard serait d'environ 40 m de largeur et atteindrait jusqu'à 46 m par endroits, ce qui inclurait les aménagements requis pour atténuer le niveau du bruit. Une voie serait réservée dans chaque direction pour le transport en commun par autobus et éventuellement par un système léger sur rails.

Au projet sont également inclus des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que des bassins de rétention des eaux pluviales. Le coût actuel du projet serait évalué à 90 millions de dollars et le calendrier de réalisation du projet s'échelonne sur une période de deux à trois ans.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les répercussions des activités du projet concerneraient, notamment, le bruit, le paysage, l'eau, les habitats forestiers et les milieux humides. Cette étude mentionne que la nuisance sonore engendrée par les activités du projet serait acceptable pour une majorité de résidences de la zone d'étude, mais quelques résidences subiraient une perturbation plus forte. Bien que la limitation de la vitesse de circulation à certains endroits ciblés ainsi que l'aménagement d'écrans et de talus anti-bruit permettraient de réduire le niveau sonore à un niveau acceptable, deux résidences devraient être relocalisées, le niveau sonore ambiant ne pouvant être réduit suffisamment. Les automobilistes circulant le long de la route 116 verraient la qualité du paysage modifiée, que ce soit par la réalisation des travaux liés à la construction du boulevard ou par la présence éventuelle du boulevard projeté. Pour atténuer ces répercussions, le promoteur prévoit conserver la végétation existante comme zone tampon pour la durée des travaux et s'assurer que les usages et la typologie des bâtiments s'intègrent harmonieusement au projet.

Les activités de construction entraîneraient le transport de matières en suspension dans les eaux de surface et les eaux souterraines, modifiant ainsi de façon temporaire la qualité de ces eaux. L'étude d'impact relate que le promoteur entend mettre en place des barrières à sédiments ainsi que des bermes filtrantes et conserverait une bande de protection le long des cours d'eau afin de prévenir l'apport de sédiments vers le milieu hydrique. La perte de couvert végétal liée aux travaux entraînerait une perte et une fragmentation des habitats forestiers et des milieux humides dans l'emprise du futur boulevard. Afin d'atténuer ces répercussions, le promoteur envisage, entre autres, de limiter le déboisement aux endroits spécifiés aux plans et devis et assurer la gestion des eaux de ruissellement afin que les milieux humides situés à l'extérieur de la zone des travaux ne soient pas drainés.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 20 mai 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : Longueuil-BoulMoiseVincent@bape.gouv.qc.ca.